

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 24 septembre 2013

20h15

| | |
|--------------------|---|
| <u>Président</u> | M. Charles Gabella |
| <u>Secrétaire</u> | Mme Rose-Marie Regidor |
| <u>Scrutateurs</u> | Mme Catherine Milhaud M. Sébastien Hirschi |

44 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mmes Denise Imesch, Catherine Aellen, Evelyne Lenoble, MM. Alexandre Liardet, Guy Maurer, Marcel Schwab, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Vladimir Mange, Pierre André.

En l'absence de Mme Evelyne Lenoble, M. Sébastien Hirschi officie en tant que scrutateur.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour avec l'ajout, en point 8, d'une élection complémentaire à la commission des finances.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

La séance est précédée, à 19h30, d'une présentation par M. Claude Philipona, municipal à Lavigny et membre du comité de direction de l'ASSAGIE, de la planification et de la démographie scolaires 2010-2030 ainsi que de l'étude des futurs transports des écoliers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013 est adopté sans modification (5 abstentions).

2. Assermentation

Suite à la démission de M. Christian Chevalier, le bureau a fait appel au prochain des viennent-ensuite, M. Romain Perrenoud.

Les scrutateurs introduisent M. Romain Perrenoud. Le président procède à son assermentation. Il lui souhaite la bienvenue et du plaisir dans l'accomplissement de sa tâche de Conseiller.

3. Communications du bureau

Le bureau n'a pas de communication.

4. Communication importante de la Municipalité

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce le projet de fusion des communes d'Aubonne, Bougy-Villars, Montherod et Saubraz (ABMS). Cette information est donnée ce soir simultanément dans les quatre communes.

M. le Syndic rappelle qu'en 2010, douze communes situées de part et d'autre de l'Aubonne (Aubonne+) conviennent de discuter ensemble de synergies possibles. Depuis fin 2012, en parallèle, des contacts ont lieu entre les municipalités des quatre communes de l'ABMS pour développer des collaborations; huit sous-groupes de travail étudient synergies et harmonisation administrative.

Un préavis d'intention sera déposé au début 2014. Des groupes de travail seront alors constitués en vue de l'établissement d'un projet de convention qui sera soumis aux conseils pour approbation, avant la votation populaire. L'objectif est de terminer ce processus pour les prochaines élections de fin de législature.

M. le Syndic relève les aspects économiques et les avantages pour les habitants, les aspects financiers (plus d'un million de francs à recevoir de l'Etat) ainsi que les aspects politiques pour une commune de plus de 4300 habitants.

Un courrier informant de ce projet est envoyé aux communes d'Aubonne+.

Mme la Municipale Gisèle Burnet signale qu'un communiqué de presse se fera demain à 11h, au lieu-dit "Café savoyard" à Pizy, au cours d'un événement symbolique réunissant les quatre Municipalités.

M. le Syndic répond à M. Gérard Heimberg que l'objectif est de faire aboutir ce projet de fusion pour la fin de la présente législature, qui pourrait éventuellement être décalée.

M. Rossier explique au président que des opportunités de collaboration ont conduit ces quatre communes-là à se regrouper (venue de la bourse de Saubraz à Aubonne, transfert de la facturation de Bougy à Aubonne). Il souligne que cette plate-forme de quatre communes est ouverte aux villages qui souhaiteraient la rejoindre.

M. Jean-Philippe Egger demande s'il y a moyen d'éviter un capotage de tout le projet si une commune refusait la fusion. M. le Syndic signale que ce risque existe jusqu'à la votation de la population. Il relève toutefois que la plupart des fusions qui ont avorté ont pu renaître de leurs cendres et que tout le travail effectué n'était pas perdu.

M. le Syndic confirme à M. Nils Piguet que la commune de Bougy-Villars fonctionne normalement; sa mise sous tutelle est révoquée.

M. le Syndic informe M. Olivier Burnet que chaque commune garde son propre PGA. Un éventuel schéma directeur d'urbanisation pourrait faire l'objet d'une réflexion commune.

5. Rapport de la commission sur le préavis No 11/13 – Révision du PGA, demande de crédit pour honoraires

M. Jean-Philippe Egger donne lecture du rapport de la commission. M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à la majorité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, après avoir entendu M. Michel Crottaz, Municipal en charge du dossier, et après discussions au sein de la commission, cette dernière propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à poursuivre la révision du Plan général d'affectation (PGA);
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 227'000.- TTC pour la suite de cette révision;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, par des annuités égales.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission avec 2 abstentions.

M. le Municipal Michel Crottaz remercie le Conseil pour sa marque de confiance. Cette épreuve longue et difficile exige beaucoup de temps et d'énergie, y compris de la part de l'urbaniste pour lequel beaucoup de frais sont engagés.

6. **Rapport de la commission sur le préavis No 13/13 – Mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne**

M. Jean-Daniel Aubert donne lecture du rapport de la commission. M. Josselin Meylan donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, la commission ad hoc relève qu'il est nécessaire que ces travaux d'équipements soient effectués avant le démarrage du gros œuvre du Cœur du Chêne. Elle propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 995'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserves :
 - prélèvement au fonds de réserve "Mise en séparatif" – compte 9282.10
15% d'investissement brut Fr. 149'250.-
 - prélèvement au fonds de réserve "Egouts" – compte 9280.3

| | |
|---|----------------|
| 35% d'investissement brut | Fr. 348'250.- |
| - prélèvement au fonds de réserve "Extension eau" – compte 9280.1 | |
| 25% d'investissement brut | Fr. 248'750.- |
| - prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz – compte 9281.3 | |
| 25% d'investissement brut | Fr. 248'750.-. |

Le président ouvre la discussion.

M. le Syndic répond à Mme Marie-Christine Saxer Studer que les travaux dureront environ quatre mois.

Il informe M. Josselin Meylan que lors de tous les travaux qu'elle entreprend, la Commune se coordonne avec la Sefa qui ici, pour une participation forfaitaire, mettra en place des tubes pour la fibre optique.

Le président fait voter les membres du Conseil qui adoptent à l'unanimité les conclusions du rapport de la commission.

M. le Syndic remercie le Conseil et les deux rapporteurs des commissions. Les travaux vont être entrepris de suite.

7. Préavis No 14/13 – Arrêté d'imposition 2014

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis Municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2014 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis;
3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Municipal de Mestral relève que, malgré leurs efforts, le budget 2014 n'a pas pu être déposé ce soir et sera présenté lors de la prochaine séance. Le document est à bout touchant et sera mis à disposition de la CoFin, pour que sa réflexion sur l'arrêté d'imposition ait une certaine cohérence avec le budget.

Cet objet est du ressort de la commission des finances. Le président rappelle que chacun peut faire une observation.

M. Nicolas Rosat souhaite que la commission se penche sur la participation communale à la recapitalisation de la Caisse de pensions (CIP) pour Fr. 90'000.- et donne de plus amples informations.

8. Election complémentaire à la commission des finances

Le président rappelle la composition de la CoFin et fait savoir que M. Pascal Lincio, président, a reçu la démission de M. Dominique Favre qui, pour des raisons personnelles et professionnelles, se retire de cette commission. Pour le remplacer, la candidature de M. Nils Piguet est proposée. M. Piguet accepte. Avec l'accord de l'assemblée, le vote se fait à mains levées et M. Nils Piguet est élu avec 1 abstention.

Le président confirme à M. Daniel Favre que, selon la règle, le nouvel élu est suppléant, toutefois, la commission est libre de s'organiser comme elle l'entend.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz fait part de sa satisfaction quant à la bienfaisance des travaux effectués au Collège du Chêne pendant les vacances scolaires et remercie les entreprises d'avoir fait diligence. La fibre optique a été installée dans tout le bâtiment et le Wifi dans presque toutes les classes, permettant aux professeurs de travailler avec les outils adéquats. Concernant le Wifi, M. Crottaz relève que plus il y a d'antennes, moins elles doivent être fortes. Les fenêtres de la partie 1972 ont été changées, ainsi que les stores. Le bâtiment a été désamianté et une nouvelle chaufferie fonctionne au gaz. La couleur de l'édifice a été choisie en concertation avec la commission d'urbanisme. M. Crottaz présentera un bilan financier de l'opération dans quelques semaines.

10. Questions et vœux

M. Philippe Cretegnny rappelle la demande de M. Thomas Buchanan du 25 juin 2013, concernant une évaluation de la perte due à la non perception de la taxe à payer pour des places de parc non construites. Les chiffres de M. le Syndic semblent inexacts et il reviendra avec une information plus complète.

M. Josselin Meylan demande des explications concernant la suppression de bancs en ville, comme à la gare des bus. La Municipalité se renseigne et répondra à la prochaine séance.

Lors de l'avant-première du film "les grandes ondes" de Lionel Baier, les trois places de parc réservées en face du cinéma pour stationner le bus du film étaient regrettamment occupées et Mme Anne-Marie Piguet déplore qu'aucune sanction n'ait pu être appliquée. M. le Municipal de Mestral confirme que les assistants de sécurité publique peuvent infliger des amendes durant la journée mais, après 18h, seule la gendarmerie intervient, selon ses disponibilités.

M. le Municipal Muller répond à Mme Sandra Linder que c'est de la lavande, plus résistante, qui garnira certainement la zone herbeuse le long de l'avenue du Clos d'Asper.

M. Jean-Daniel Aubert signale que le bas de la rue Tavernier, fermée au nord à cause des travaux, est encombré de véhicules le soir, ne permettant aucun passage à partir de 20h. M. le Municipal de Mestral fera suivre l'information à la gendarmerie.

Mme Anne-Marie Piguet rappelle la semaine du cinéma suisse, qui se déroulera du 25 septembre au 1^{er} octobre.

Le président lève la séance à 21h30, après avoir rappelé que les candidatures pour le Prix de la Ville d'Aubonne peuvent être déposées jusqu'au 27 septembre. La prochaine séance aura lieu le 29 octobre.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor